



## SECO Start-up Fund SSF

### Objectif du SSF

Le SSF est un fonds du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO géré par FINANCEcontact à Zurich qui vise à promouvoir les projets d'investissement du secteur privé dans les pays en développement et en transition. Ces projets doivent être commercialement viables et répondre aux normes sociales et environnementales reconnues.

Les projets d'investissement dans les économies en développement et en transition présentent des risques plus importants que ceux que l'on rencontre généralement dans les pays occidentaux. L'objectif du SSF est de partager les coûts de financement et les risques avec les investisseurs. C'est pourquoi le SSF co-finance la phase initiale du projet d'investissement. Le financement du SSF est octroyé sous forme de prêts remboursables dans 5 ans.

### Conditions d'éligibilité

1) Le fonds est disponible pour les start-up commercialement viables et opérant depuis au maximum 3 ans ou pour financer des acquisitions effectuées dans le but d'étendre et de développer des entreprises déjà existantes.

2) Le SSF finance des projets dans les pays suivants:

Moyen-Orient /

Afrique: Afrique du Sud, Egypte, Ghana, Tunisie

Amérique Latine: Colombie, Pérou

Asie: Indonésie, Vietnam

Europe du Sud-Est: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Monténégro, Serbie

CEI: Azerbaïdjan, Kirghizstan, Tadjikistan, Ukraine

Des exceptions pour des projets dans d'autres pays peuvent être faites si le projet en question a un impact particulièrement positif et durable sur le développement du pays concerné. Ces pays doivent faire partie du groupe des "Least Developed up to Lower Middle Income Countries" de l'OECD.

3) Les investisseurs/les emprunteurs doivent être domiciliés en Suisse et avoir une bonne réputation. Il est cependant admis qu'il y ait des co-emprunteurs domiciliés à l'étranger.

4) Les investisseurs (emprunteurs) doivent prouver qu'ils disposent de ressources de financement adéquates et des compétences de gestion nécessaires à la mise en œuvre du projet.

5) Le projet doit avoir un impact positif et durable sur le développement du pays partenaire, ne provoquer aucun dommage environnemental et n'avoir aucune conséquence sociale néfaste.

6) Il n'existe pas d'autres sources de financement commerciales (fonds de capital-risque, crédits à long terme).

## Conditions générales de prêt

- 1) Le fonds couvre au maximum 50% des coûts de la phase initiale d'investissement, avec une contribution maximale du SSF de CHF 500,000. Les moyens restants sont réunis par le(s) emprunteur(s)/investisseur(s) du projet.
- 2) Les intérêts sont dus trimestriel. Le taux d'intérêt appliqué se base sur le "Swiss Export Base Rate" (SEBR) à trois ans en vigueur lors de l'acceptation du prêt, auquel s'ajoute une prime de risque variable, et est fixé de la manière suivante:

1<sup>ère</sup> année: SEBR + 1%  
2<sup>ème</sup> année: SEBR + 2%  
3<sup>ème</sup> année: SEBR + 3%  
4<sup>ème</sup> année: SEBR + 4%  
5<sup>ème</sup> année: SEBR + 5%

De plus, le SSF chargera une commission d'engagement de 1% sur le montant non déboursé du prêt chaque année.

- 3) La contribution de l'emprunteur ou de l'investisseur à la phase initiale d'investissement peut être effectuée en liquide ou en nature (propriété, équipement, matériaux) mais n'inclut pas les heures de travail. Une tierce partie déterminera la valeur de la contribution en nature, que ne peut pas être plus élevée que le prix d'acquisition.
- 4) Le SSF peut être utilisé pour financer l'actif immobilisé (terrain, constructions, équipements) et les coûts de lancement et de fonctionnement du projet mais pas les heures de travail de l'emprunteur ou de l'investisseur. Les coûts de l'actif immobilisé ne doivent pas être supérieurs à leur valeur de marché.
- 5) Le prêt doit être entièrement remboursé au plus tard 5 ans après la signature du contrat.
- 6) Le prêt SSF doit être entièrement remboursé avant que la société gérant le projet ne paie de dividendes à ses actionnaires ou ne rembourse un emprunt effectué auprès d'un actionnaire.
- 7) Le prêteur est le SECO. Tous les emprunteurs sont débiteurs solidaires.

## Documentation requise:

- Plan d'affaires complet du projet d'investissement
- Derniers comptes financiers de l'emprunteur
- Derniers comptes financiers des investisseurs
- Copie de la dernière déclaration d'impôt des emprunteurs qui sont des personnes physiques

## Procédure

- 1) Les demandes et les propositions de projets doivent être adressées à FINANCEcontact
- 2) FINANCEcontact déterminera si la proposition de projet est éligible, et si c'est le cas, un plan d'affaires détaillé sera demandé au candidat
- 3) Une fois que le candidat a soumis un plan d'affaires détaillé, le comité d'experts du SSF prend une décision dans le deux mois.
- 4) Lorsqu'une requête est soumise au comité d'expert du SSF, le candidat doit s'acquitter de frais de demande, soit 1% du montant du prêt demandé (minimum CHF 1,000).

FINANCEcontact Ltd.

Döltschweg 39

CH-8055 Zurich

[www.finance-contact.ch](http://www.finance-contact.ch)

[www.secostartupfund.ch](http://www.secostartupfund.ch)

Andreas Ragaz

Tel: +41 (44) 454 17 81

Mobil +41 (79) 592 97 71

E-mail: [ragaz@finance-contact.ch](mailto:ragaz@finance-contact.ch)

Dr. Reinhard Behrens

Tel: +41 (44) 454 17 80

Mobil +41 (76) 430 49 03

E-mail: [behrens@finance-contact.ch](mailto:behrens@finance-contact.ch)